

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 septembre 2023**

L'an 2023, le mardi 19 septembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTENAY s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 12 septembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 12 septembre 2023.

Etaient présents : M. DAGUET Laurent, M. MOREAU Xavier, MORANDIERE Eric, PANZA Catherine, BARDINA Virginie, FASCIANO Valérie, PLATA Sylvain, VILAR Christophe, SORIN Florent, BOUVARD Thibaut.

Soit plus de la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : DESSEROIR Alexandre donne pouvoir à Sylvain PLATA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h35.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal du 4 juillet 2023
- Désignation du secrétaire de séance
- Délibération expérimentation du compte financier unique sur l'exercice 2023
- Délibération désignation d'un référent déontologue
- Organisation du repas de fin d'année pour nos « Anciens »
- Mise à disposition d'un réfrigérateur pour les agents de la commune
- Projet de délibération sur la Loi ENR

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 juillet 2023.

Madame BARDINA Virginie a été nommé secrétaire de séance.

■ **Délibération : convention à l'expérimentation du compte financier unique sur l'exercice 2023**

Il est proposé de mettre fin à la dualité compte administratif/compte de gestion par l'adoption du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise à plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU) ;

Vu l'article 145 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ouvrant une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du CFU ;

Considérant que la commune a régulièrement candidaté à l'expérimentation du CFU et que sa candidature a été validée par la DGFIP ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'expérimenter le compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

DÉCIDE

– d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune et l'État (DDFIP d'Eure-et-Loir) portant l'expérimentation du compte financier unique à compter de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention et autorise le Maire à la signer.

▪ **Délibération : désignation d'un référent déontologue**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1111-1-1,

VU le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le code pénal,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants ;

- Soit une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

- Soit un collège, composé de personnes

Considérant la liste de référents déontologues proposés par l'AMF28 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : Désigne Monsieur Nicolas DESFORGES, en tant que référent déontologue des élus locaux de la commune de Châtenay.

Article 2 : Précise que Monsieur Nicolas DESFORGES exercera ses missions pour une durée d'un an soit jusqu'au 1^{er} septembre 2024.

Article 3 : Précise que Monsieur Nicolas DESFORGES percevra une indemnité fixée à 80,00 € TTC par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mission du référent déontologue de l' élu local jointe en annexe à la présente délibération

Article 5 : Précise que tout conseiller municipal pourra saisir Monsieur Nicolas DESFORGES et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus sont détaillées dans ladite convention de mission.

Questions diverses :

- **« Choix du repas des seniors » :**

Pour cette nouvelle année 2024, le Conseil Municipal souhaite inviter « Nos Séniors » au cabaret « Le Diamant Bleu », le dimanche 14 janvier 2024. Le transport se fera en bus avec le Sivos, départ en fin de matinée et retour en fin de journée. Les cartons d'invitation seront déposés début décembre dans les boîtes aux lettres.

- **Projet de délibération sur la Loi ENR :**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la loi sur l'accélération des énergies renouvelables. Cette loi impose aux communes de proposer une carte d'implantations d'énergies renouvelables sur leur territoire. Le rôle des EPCI seront de récolter les souhaits des communes pour les soumettre en Préfecture.

Monsieur le Maire propose en avant-projet les cartes ci-jointes en annexe afin de permettre de situer les futures implantations photovoltaïques et éoliennes.

- **Mise à disposition d'un réfrigérateur pour les agents de la commune**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre un petit réfrigérateur à la disposition des agents de la commune en mairie.

- **Projet d'installation de meubles dans la mairie**

Il est proposé par Monsieur le Maire et les adjoints de réaliser un devis pour installer des meubles bas dans la mairie afin de pouvoir ranger tous les dossiers et registres de la commune.

- **Organisation du concert du 30 septembre 2023**

Début du concert à 20h30, l'installation du barnum avec les conseillers devant l'Église se fera aux alentours de 19h. Une vente de gâteaux et boissons se fera à l'entracte.

- **Projet éolien**

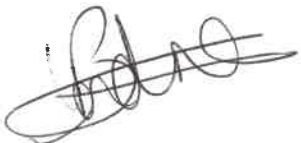
Monsieur le Maire à un rendez-vous avec l'entreprise EDF pour une nouvelle proposition de constructions d'éoliennes.

Tour de table :

- Carte scolaire : une réunion s'est tenue fin août avec le Président de la Com Com, les Maires et Président du Syndicat Scolaire, visite de l'école de Châtenay.
Pour le moment aucun retour du projet de la carte scolaire.
- Problème d'éclairage public, rue du Tour du Village et rue des Peupliers, une demande d'intervention à été faite ce mardi 19 septembre, nous sommes en attente du rendez-vous.
- La commune a réceptionné les bancs pour le city-stade, ils seront installés prochainement.
- Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux ont remarqué que beaucoup de travaux chez les administrés étaient en cours et sans demande préalable. Il serait souhaitable de faire les démarches en mairie aux heures de permanences.
- Il nous est signalé que l'halogène de l'école s'allume la nuit régulièrement. Monsieur le Maire ira voir s'il y a un dysfonctionnement.
- Il nous est signalé qu'un mur rue du Tour du Village s'écroule sur la route, le propriétaire est au courant. Monsieur le Maire va lui refaire un courrier pour lui demander de réparer au plus vite pour éviter tout danger pour les administrés.
- Avancée des travaux pour le périscolaire : Monsieur le Maire nous informe que la Communauté de Commune s'est aperçue que le plancher de l'étage était totalement « vétuste ». Les travaux vont prendre du retard, une étude de l'architecte est en cours, elle est en attente du devis.
- Un administré souhaite savoir si la mairie peu se renseigner pour faire enterrer la seule ligne aérienne EDF qui reste sur Châtenay. La mairie posera la question au syndicat Energie Eure-et-Loir.
- Beaucoup de rodéos urbains sont constatés sur la commune, surtout les week-ends, la gendarmerie est prévenue. Ne pas hésiter à les solliciter si besoin.

Fin de séance à 20h45

Secrétaire de séance,



Le Maire,

Laurent DAGUET

